II — Le cégep: une exclusivité du Québec

A • Continuité et nouveauté

PROBLÉMATIQUE

Le cégep est à la fois en rupture et en continuité avec les institutions du passé. En rupture par l'instauration d'un niveau d'enseignement gratuit, accessible à tous, niveau clairement défini entre le secondaire et l'université par ses structures et ses méthodes pédagogiques. Par contre, il est en continuité avec le passé à cause de sa volonté de dispenser une culture humaniste, tout en permettant l'essor d'une culture technique et scientifique, avec l'espoir de l'influencer.

Le cégep a-t-il réussi à intégrer les valeurs du passé? Doit-il continuer d'affirmer et de développer son originalité? Comment le cégep s'est-il modifié pendant les vingt dernières années, et est-ce que cela lui a permis d'affronter les changements de réalité? Le cégep doit-il se modifier pour répondre aux défis de l'avenir?

Communication de Jean-Guy NADEAU Vicaire général Archevêché de Rimouski

LE CÉGEP: CONTINUITÉ ET NOUVEAUTÉ

Il y a vingt-cinq ans, j'ai été un partisan convaincu de la réforme de l'éducation au Québec, et j'en ai été aussi un artisan enthousiaste. Encore aujourd'hui, bien que tous mes rêves ne soient pas devenus réalités, j'éprouve un sentiment de fierté d'avoir été un ouvrier de la première heure dans ce vaste chantier de modernisation et de démocratisation de nos institutions scolaires.

Ce sont là sans doute les titres qui m'ont valu l'honneur d'être invité à vous communiquer mon opinion sur l'apport original des cégeps dans le monde de l'éducation et sur les défis sans cesse renouvelés que leur propose notre société en perpétuel changement.

De toutes les réalisations de la réforme scolaire des années soixante, la plus originale et la plus novatrice fut la création des cégeps. Ces derniers n'avaient pas leurs pareils dans le monde et ils représentaient, sur plusieurs plans, la fin d'une longue tradition d'enseignement au Québec.

Dans la plupart des régions, les cégeps naquirent de la fusion des collèges classiques, des instituts de technologie et des autres établissements d'enseignement spécialisé postsecondaire. Cette disparition d'anciennes et vénérables institutions constitua la rupture de tradition la plus immédiatement ressentie. Elle répondait à des préoccupations d'ordre économique, sociologique et pédagogique, qu'il n'y a pas lieu ici, dans cet atelier, de passer en revue. Je me limiterai à dire qu'à mon avis, les objectifs alors poursuivis justifiaient le bouleversement qu'a entraîné la création des cégeps et qu'ils demeurent tout aussi valables aujourd'hui.

Le bilan personnel que je fais des vingt premières années des cégeps ne me conduit pas à regretter la disparition des anciennes institutions préuniversitaires ou professionnelles. Le seul véritable regret que j'éprouve, c'est que soit en même temps disparu, ou du moins très atténué, le sentiment d'appartenance qui était si fort et si mobilisateur chez les élèves et les professeurs des établissements traditionnels. Le professeur de cégep a beaucoup plus d'élèves à rencontrer que n'en avait le professeur des collèges classiques ou des instituts de technologie, et ses heures d'intervention dans le processus de formation sont moins nombreuses. Il se sent naturellement moins responsable de la réussite ou de l'échec de tel ou tel élève. La taylorisation, en éducation comme ailleurs, devient contreproductive dans la mesure où elle diminue la motivation de l'ouvrier. De son côté, l'élève du cégep, qui a sur les anciens collégiens l'avantage de programmes souples et diversifiés, a perdu, en revanche, la richesse pédagogique et le confort d'un groupe stable de condisciples et de maîtres qu'il connaît et pour qui il est quelqu'un d'identifié, de personnalisé.

Il s'agit là d'une nouveauté qui n'était pas voulue pour elle-même, une rupture de tradition qui s'est produite comme un effet secondaire malheureux. Conséquence nécessaire? Il faut répondre non. Et, à mon point de vue, un des principaux défis que les cégeps ont commencé de relever, c'est de redonner aux professeurs un intérêt personnel dans le succès de tel élève ou de tel groupe d'élèves, et de fournir aux élèves un groupe d'appartenance de taille humaine, d'où ils peuvent émerger de l'anonymat et de la solitude des grands ensembles.

En conséquence, c'est toujours ma conviction que la cellule de base du collège, c'est le programme de l'étudiant. C'est à partir des programmes qu'il faudrait de plus en plus rigoureusement édifier la structure de l'institution, élaborer et gérer les budgets, aménager les lieux, regrouper les ressources éducatives, humaines et matérielles.

Si le plus perceptible des aspects novateurs du cégep fut la fusion qu'il a opérée de la formation préuniversitaire et de la formation professionnelle, son originalité essentielle, par ailleurs, quoique plus discrète au départ, fut son appartenance à un milieu régional.

Cette dernière caractéristique démarquait les cégeps des collèges classiques, propriétés privées; elle les démarquait tout autant des instituts de formation spécialisée, propriétés publiques, mais gérées directement de Québec par des employés de l'État. Les cégeps, eux, appartenaient à une corporation publique dotée d'une autorité administrative locale.

Mais, plus qu'une question de propriété juridique, l'appartenance régionale des cégeps est une question de vocation, de mission première. Le cégep, dans sa conception la plus novatrice et la plus caractéristique, est une institution que se donne une société régionale pour assurer son développement économique, social et culturel. En cela le cégep se distingue également des autres institutions du réseau scolaire. L'école primaire et secondaire est d'abord et essentiellement ordonnée à la formation générale de l'enfant et du jeune adolescent; en ce sens, on peut dire qu'elle est la propriété des parents et de leurs enfants. L'université, elle, a comme vocation première et spécifique le progrès et la diffusion du savoir et de la conscience; c'est en cela qu'elle est l'affaire des chercheurs et

des savants. Le cégep, lui, a comme mission spécifique le développement de la société régionale à laquelle il appartient. Voilà, selon moi, ce qui le caractérise fondamentalement, ce qui constitue son originalité profonde et ce qui le fait irremplaçable dans une société en mutation, pour que cette mutation soit un progrès.

Évidemment, le cégep, comme d'ailleurs l'université et l'école secondaire, n'a pas à se cantonner exclusivement dans ce qui constitue sa mission spécifique, pas plus qu'il ne doit en revendiquer jalousement le monopole; ce ne serait ni économiquement possible ni pédagogiquement profitable. Il est cependant impérieux que cette caractéristique fondamentale marque la structure administrative de l'institution, la nature et la distribution de ses ressources éducatives et les priorités dans ses programmes de recherche et de formation.

La participation du milieu socio-économique au conseil d'administration reflète l'appartenance du collège au milieu régional. Cette participation est-elle proportionnellement assez importante pour être significative? Je me pose la question et je vous la pose. Je trouve malheureux, en tout cas, que dès les premières années des cégeps, la présence des «socioéconomiques» ait été généralement perçue par les professeurs et les élèves comme une intrusion, voire comme une menace aux libertés académiques et à la pureté des objectifs de formation. La participation du monde socio-économique fut volontiers dénoncée comme un effort de mainmise de l'entreprise capitaliste sur l'enseignement collégial, et nous avons tous été témoins de savantes manoeuvres pour se garantir contre le danger d'une présence externe prépondérante au sein du conseil d'administration. Se manifestait par là une forte résistance, consciente ou inconsciente, au passage d'une institution traditionnelle, propriété des professionnels de l'enseignement et conçue d'abord pour la formation de la jeunesse, à une institution, propriété d'une collectivité, d'abord soucieuse de répondre aux besoins éducatifs multiformes, souvent inédits, de cette société.

Je ne suis pas sûr que cette résistance soit aujourd'hui disparue. Il me semble cependant qu'on soit plus apprivoisé qu'autrefois à l'idée d'une institution pour qui le service à la communauté régionale n'est pas un à-côté, une extension de l'enseignement et des services pédagogiques réguliers, mais un élément fondamental, structurant, de son être. Il reste encore, comme défi pour l'avenir, à en tirer toutes les conséquences.

Ne faudra-t-il pas, par exemple, accentuer la présence du milieu régional dans le cégep, et la présence du cégep dans le milieu régional? Faire venir et aller vers.

Dans les décisions qui affectent le développement des services éducatifs, la répartition et l'accessibilité des ressources, l'élaboration et la gestion des programmes de formation, ne serait-il pas nécessaire de donner plus de poids à la représentation des besoins éducatifs de la société régionale?

En vertu de leur mission propre, les cégeps ne devraientils pas s'affirmer de plus en plus comme les maîtres d'oeuvre de l'éducation des adultes? Il ne s'agit pas par là d'enlever aux universités et aux commissions scolaires toute responsabilité et toutes activités dans ce domaine: au contraire, toutes les ressources éducatives d'une société doivent être mises à contribution. Mais qui doit exercer le leadership dans l'éducation

des adultes? Qui doit présider à la planification et à la coordination des activités d'éducation des adultes sur un territoire donné? Ne serait-ce pas le cégep, en vertu même de sa vocation spécifique?

Par voie de conséquence, les cégeps ont besoin d'être dotés d'un certain nombre de ressources spécialisées, entre autres celles qui sont requises pour analyser les besoins éducatifs des citoyens de leur région et pour traduire ces besoins en termes d'objectifs et de programmes de formation. De concert avec les universités, les cégeps ont à devenir des foyers de recherche-action en andragogie, en évaluation des acquis, en enseignement micro-gradué et télémédiatisé, dans tous les domaines, en somme, qui touchent à la formation continue.

Enfin, je me demande si cette responsabilité dans le développement régional que le législateur a confiée aux cégeps n'entraîne pas pour ces institutions la convenance d'une plus grande autonomie financière et pédagogique. Pour répondre avec économie et avec efficacité à la variété et aux particularités des besoins de formation chez les adultes de sa région, le cégep doit avoir une grande liberté de manoeuvre pour adapter la structure des programmes, pour diversifier les sources et les modes de financement de ses activités, pour équilibrer selon les priorités qu'il juge opportun de se donner les ressources qu'il affecte à la clientèle jeune, dite «régulière» et celles qu'il affecte à l'éducation des adultes.

Rendu au terme de cet exposé, obligatoirement bref et incomplet, je me rends compte que j'ai beaucoup plus parlé de la nouveauté des cégeps que de leur continuité avec le passé, les deux volets proposés à la réflexion de notre atelier. C'est que pour moi, dès le départ et jusqu'à maintenant, l'intérêt des cégeps fut essentiellement dans ce qu'ils apportaient de neuf et d'irremplaçable à une société qui était en train de subir de profondes transformations et qui se donnait des outils pour maîtriser le changement.

Je sais bien qu'après 20 ans la fièvre du changement a tombé et que se sont dissipées bon nombre d'illusions: nous vieillissons, comme individus et comme peuple, peut-être dangereusement. Mais je persiste à dire que nos illusions ne portaient pas sur les objectifs que nous poursuivions, mais sur la facilité avec laquelle nous pensions les atteindre. Et je persiste à dire que, fièvre ou non, le changement continue dans notre société à un rythme qui n'a pas diminué; le défi est aujourd'hui comme il y a 20 ans de maîtriser ce changement, de l'humaniser, pour qu'il soit pour nous progrès social, économique, culturel et spirituel. Ce défi qui a fait naître les cégeps constitue encore aujourd'hui leur principale raison d'être.